



Jeudi 21 décembre 2006

Temps forts du 04/12/2006 au 20/12/2006 No. 04

1er décembre

Distinction bosniaque pour un représentant du TPIY

L'Union de Bosnie-Herzégovine des Anciens Détenus de Camps remet à Matias Hellman, Officier de Liaison du TPIY à Sarajevo, une distinction en signe de « reconnaissance » pour son soutien au travail de l'Union et pour avoir contribué à « sauver la vérité de l'oubli ».

Au cours des deux dernières années, Matias Hellman s'est impliqué dans une conférence sur les réparations aux victimes, a activement informé les associations membres de l'Union sur le travail du TPIY et a organisé la donation à ces dernières de 23 ordinateurs du Tribunal.

4 décembre

Nouveau porte-parole pour le Bureau du Procureur

Le Procureur, Carla Del Ponte, annonce que Olga Kavran est la nouvelle porte-parole de son Bureau.

Née à Belgrade, Olga Kavran travaille au TPIY depuis 1997. Elle fut traductrice avant de rejoindre, en 2000, le Programme de Sensibilisation des populations de l'ex-Yougoslavie en tant qu'attachée d'information. En 2004, elle fut nommée adjointe au coordonnateur du Programme.

5 décembre

Plaidoyers additionnels pour Gotovina, Čermak et Markač

Ante Gotovina, Ivan Čermak et Mladen Markač plaident non coupables des chefs d'inculpation supplémentaires portés contre eux dans l'acte d'accusation conjoint.

Les charges formulées contre les accusés sont relatives aux crimes qu'ils auraient commis contre les Serbes de la Krajina (Croatie), pendant et à la suite de l'offensive militaire croate plus connue sous le nom d'Opération Tempête, en 1995.

8 décembre

Šešelj : la Chambre d'appel ordonne un redémarrage du procès et l'accusé met fin à sa grève de la faim

La Chambre d'appel fait droit à l'appel interjeté par Vojislav Šešelj contre la décision de la Chambre de 1^{ère} instance de lui imposer un avocat d'appoint. Elle ordonne également un redémarrage du procès, estimant que « la procédure ne doit pas reprendre avant que l'accusé soit pleinement capable d'y participer ».

Vojislav Šešelj informe le Tribunal qu'il va recommencer à s'alimenter et à accepter de recevoir des soins médicaux, mettant ainsi un terme au mouvement qu'il menait depuis le 11 novembre. L'accusé explique son changement d'attitude par l'arrêt de la Chambre d'appel (voir ci-dessus) ainsi que par une série d'engagements pris par le Greffe afin de faciliter l'organisation de sa défense.

11 décembre

Le TPIY, centre international de formation

Le Tribunal accueille pendant trois jours une session de formation pour les fonctionnaires élus représentants du personnel de diverses organisations internationales.

Les participants représentent les organisations internationales suivantes : ICTY, CPI, UNIFIL, CESAP, HCR et le siège de Genève.

13 décembre

Pas de statut 'Amicus Curiae' pour la Croatie

La Chambre d'appel rend deux arrêts rejetant la demande de la Croatie d'une révision des décisions par deux Chambres d'instance de ne pas lui accorder le statut d'amicus curiae dans les affaires Gotovina et consorts et Prlić et consorts.

14 décembre

L'Ukraine prête à appuyer le Tribunal dans l'exécution des peines

Le Secrétaire d'Etat à la justice, Lidiya Horbunova, et le Greffier du Tribunal, Hans Holthuis, s'entretiennent de l'exécution des peines de prison imposées par le Tribunal. Leur discussion se concentre sur le projet d'accord que l'Ukraine et les Nations Unies envisagent de signer.

A l'issue de la rencontre, un communiqué de presse a été publié : SF/MOW/1135e at <http://www.un.org/icty/latest-f/index-f.htm>

UN TREIZIÈME SÉMINAIRE DIPLOMATIQUE INFORMATIF

Dans l'après-midi du mardi 5 décembre, le Président, le Procureur et le Greffier du Tribunal ont accueilli une soixantaine de représentants diplomatiques pour un nouveau Séminaire Diplomatique.

Annonçant qu'un septième procès simultané s'ouvrira prochainement, le Juge Fausto Pocar, Président, a souligné que « le Tribunal traverse l'une des périodes les plus productives de son histoire » et a fait part à l'audience de la « détermination du Tribunal à atteindre les objectifs de la stratégie d'achèvement tout en respectant les normes du procès équitable. »

Pour sa part, le Procureur, Carla Del Ponte, a exposé les efforts déployés par son Bureau pour mettre en œuvre la stratégie d'achèvement mais a fait valoir que « des obstacles demeurent ». Rappelant que six accusés étaient toujours en fuite, elle a déploré que « le soutien que la communauté internationale apporte au Bureau du Procureur diminue, alors que des milliers de victimes attendent toujours que la justice que l'ONU leur a promise en 1993 (...) J'ai rencontré jeudi dernier des groupes de victimes à Sarajevo. Leur message était clair : le Tribunal doit poursuivre ses activités jusqu'à ce que tous les accusés, et tout particulièrement Radovan Karadžić et Ratko Mladić, soient jugés à La Haye (...). Les victimes ont le droit de savoir si elles doivent s'attendre à être trahies une fois de plus ».

S'adressant ensuite aux diplomates, le Greffier, Hans Holthuis, a lancé un appel pour que les Etats membres signent au profit du Tribunal des accords sur l'exécution des peines et la réinstallation des témoins. Dix accords supplémentaires sont nécessaires, a-t-il expliqué : « la plupart des États qui ont signé un accord relatif à l'exécution des peines ne seraient disposés à accepter que trois à cinq condamnés en même temps. Sur la base de ces informations, 20 autres condamnés pourront exécuter leur peine dans ces États. Cependant (...) le Greffe estime que 70 autres condamnés devront exécuter leur peine. Ces chiffres révèlent l'écart important existant entre la capacité actuelle en matière d'exécution des peines et les prévisions concernant les peines qui devront être exécutées ». A propos de la réinstallation des témoins, le Greffier a relevé que « le nombre d'accords (13 actuellement) reste encore très insuffisant par rapport aux besoins réels de réinstallation : nous estimons que (5) cinq accords supplémentaires sont nécessaires afin de pouvoir réinstaller tous les témoins actuels et futurs ».

Le texte des allocutions prononcées par le Président, le Procureur et le Greffier est disponible en anglais et en français, sur demande auprès de Gea van der Werf : (tel: +31.70.512 8599; e-mail: vanderwerf@un.org).

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 100 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 100 d'entre elles : cinq ont été acquittées, 48 condamnées (huit sont en attente de transfert, 23 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, un condamné est décédé en cours d'exécution de peine), et 11 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 61 accusés : 13 sont devant la Chambre d'appel, 24 sont en procès devant une Chambre de Première Instance, 18 sont en phase préliminaire du procès et six sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Sefer Halilović, Fatmir Limaj et Isak Musliu (qui ont été acquittés et remis en liberté, mais le Procureur a interjeté appel de ces jugements) ainsi que Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

**LES VACANCES JUDICIAIRES DU TRIBUNAL S'ACHÈVERONT LE LUNDI 8 JANVIER 2007.
LE PROCHAIN NUMÉRO DU TPIY EN BREF SERA PUBLIÉ LE LUNDI 15 JANVIER 2007.**

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistantes : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
